



" Le pays est partout où l'on se trouve bien "

Un cœur pour Villeneuve!

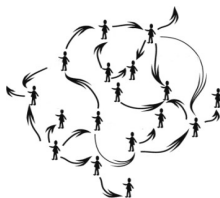
Inventer la communauté de communes construire et partager avec nos voisins



Villeneuve-lès-Bouloc n'est membre d'aucune Communauté de Communes (contrairement à 90% des communes françaises). Pourtant, sa situation géographique (14 km de long et 9 frontières communales) la rend aussi nécessaire qu'incontournable. De plus, du fait de sa petite taille et de son faible niveau d'équipements et de services communaux, elle a tout à gagner à partager avec ses voisins.

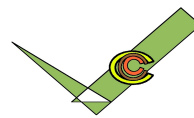
À travers une communauté de communes, nous pourrions partager :

- ✧ *L'aménagement du territoire* : favoriser une cohérence territoriale (maîtrise du développement urbain, développement du transport collectif) ;
- ✧ *Le développement économique* : créer une maison de l'économie et de l'emploi (relais d'informations des subventions agricoles, bureau de l'emploi, ...)
- ✧ *L'enfance et la jeunesse* : développer le service animation pour les enfants et les jeunes, ouvrir une crèche intercommunale ;
- ✧ *Les services sociaux* : créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (aides aux personnes en difficulté et aux personnes âgées) ;
- ✧ *La protection de l'environnement* : promouvoir les énergies renouvelables, créer un chemin piétonnier cyclable le long du Girou, entretenir les chemins communaux ;
- ✧ *Et aussi* : des équipements culturels et sportifs (gymnase, terrains de sport, salle des fêtes...), un garde champêtre ...



La communauté de communes sera une force supplémentaire au service de Villeneuve.

Un Cœur pour Villeneuve! <http://villeneuve-les-bouloc.org> 05 61 82 56 46



Une communauté de communes, qu'est ce que c'est ?

Plusieurs communes limitrophes se regroupent pour mutualiser trois **compétences** au minimum, qui peuvent être redéfinies dans le temps.

Les **statuts** de la Communauté de Communes sont définis par ses membres et peuvent évoluer. Dans chaque commune, des élus sont désignés pour participer au Conseil Communautaire. Le maire en fait automatiquement partie en temps que vice-président ou président.

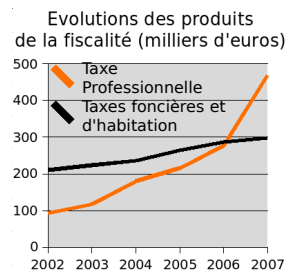
Les principales **ressources** de la Communauté sont une dotation de l'État et la participation des communes. Chaque commune met dans un pot commun pour réaliser ensemble des services pour tous les habitants du territoire.

Au vu des comptes de Villeneuve

Notre projet est financièrement réaliste



L'analyse des comptes en 2006 confirme la bonne situation financière de Villeneuve-lès-Bouloc : de l'épargne, un faible niveau d'endettement et des ressources en forte croissance.



Les recettes augmentent beaucoup grâce à Eurocentre. Mais le niveau des taxes locales à Villeneuve est plus élevé que la moyenne des communes de taille équivalente.

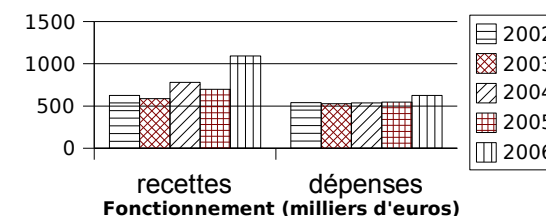
Fiscalité de Villeneuve comparée à la moyenne nationale (2006)

	Villeneuve lès Bouloc	Moyenne nationale
Taxe Professionnelle	15,0%	11,5%
Taxe d'Habitation	13,9%	10,1%
Foncier Non Bâti	87,7%	42,7%
Foncier Bâti	14,4%	14,5%

Villeneuve peut rembourser sa dette en 1 an et huit mois.

La capacité d'épargne de Villeneuve représente 47 % de ses recettes de fonctionnement.

La capacité d'épargne nette s'établit en 2006 à 394 000 €.



Villeneuve peut se permettre un projet d'envergure

avec un Cœur de Village digne de ce nom, des services pour ses habitants, une vie de village animée et festive.

Pourquoi ne pas le faire ?